

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZIÈME (492^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-12069

Révision des programmes de baccalauréat en informatique de gestion (7710) et de certificat (4108) ou mineure (8108) en informatique de gestion

- ATTENDU** le Règlement général 2 « Les études de premier cycle »;
- ATTENDU** le Règlement relatif aux études;
- ATTENDU** la Politique relative à la modification et à la révision des programmes;
- ATTENDU** la résolution CET-2280 de la Commission des études approuvant le programme de baccalauréat en informatique de gestion;
- ATTENDU** la résolution CAD-6653 du Conseil d'administration relative à l'implantation du programme de certificat ou mineure en informatique de gestion;
- ATTENDU** la résolution MIM 2019-140 du conseil de Module d'informatique et de mathématique relative à la modification majeure du programme de baccalauréat en informatique de gestion (7710);
- ATTENDU** la résolution MIM 2019-143 du conseil de Module d'informatique et de mathématique relative à la modification majeure du programme de certificat (4108) ou mineure (8108) en informatique de gestion;
- ATTENDU** la résolution CERC-8310 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative à la révision des programmes de baccalauréat en informatique de gestion (7710) et de certificat (4108) ou mineure (8108) en informatique de gestion;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur proposition de M. Samuel Julien, appuyée par M. Antoine G. Cormier, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** approuver la révision des programmes de baccalauréat en informatique de gestion (7710) et de certificat (4108) ou mineure (8108) en informatique de gestion, telle qu'annexée à la présente et en faisant partie intégrante, incluant la nouvelle appellation des programmes soit : baccalauréat en informatique de la science des données et de l'intelligence d'affaires et certificat ou mineure en science des données et intelligence d'affaires;
- 2- **QUE** cette révision entre en vigueur à compter du trimestre Automne 2020.

La secrétaire de réunion,



Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 10 décembre 2019